

Charles Michels

SAINT DENIS

69, RUE CHARLES MICHELS . 93200 SAINT DENIS

N°1654

Const. Neuve

Partenaires

Sous-préfecture de
Saint-Denis
DDE Saint-Denis
DDASS Saint-Denis
Ville de Saint-Denis

Investissement

Fonds propres Adoma
3 480 000 € HT
dont travaux :
2 580 000€ HT

Les 29 logements d'urgence et d'insertion font partie d'un programme pour lequel ADOMA a signé une convention avec l'État en décembre 2006 et a obtenu une augmentation de capital de 50 million d'Euros.

Ces logements ont été construits en 9 mois (pieux compris) selon un mode de construction traditionnelle. Seules les salles de bains en béton ont été livrées préfabriquées. C'est une opération temporaire pour laquelle le terrain est mis à disposition pour une durée de 5 ans et qui fait l'objet d'un permis de construire à titre précaire. Cette opération a pour but de servir comme logement tiroir afin de permettre la réhabilitation d'un immeuble voisin insalubre et intégralement squatté.



le public

Relogement provisoire des familles provenant des logements insalubres du bâtiment voisin et, dans un deuxième temps, des familles issues de l'habitat insalubre de la commune de Saint Denis.

Charles Michels

SAINT DENIS



N°1654

69, RUE CHARLES MICHELS . 93200 SAINT DENIS

le bâti

29 logements répartis sur un bâtiment en R+3.

- 12 T1
- 6 T2
- 7 T3
- 4 T4

Les logements sont loués meublés, avec des cuisines équipées.

espaces communs / services

- des bureaux d'accueil
- local de distribution de draps
- un local vélos / poussettes
- nettoyage des parties communes

particularité

- pas de locaux collectifs
- un accompagnement social fort, assuré par deux intervenants sociaux et un coordinateur social dont les missions visent à réactualiser les diagnostics sociaux des ménages, à réaliser un accompagnement social des familles au sein des logements d'urgence et mettre en place toutes les démarches nécessaires à leur relogement définitif.

équipe Adoma

- 1 responsable résidence
- 1 ouvrier de maintenance
- 2 intervenants sociaux (MOUS)
- 1 coordinateur ½ temps (MOUS)

Cette équipe est rattachée à l'agence de Saint-Denis.

financement exploitation

- Les logements bénéficient de l'ALT. Les résidents paient en plus une participation incluant les charges et un forfait fluides. En fonction de la situation des familles et de leur durée de séjour, l'ALS sera sollicitée.

- La MOUS est financée à 50% par l'Etat et 50% par la ville pour une durée de 3 ans. Au terme de ces 3 ans, une demande de renouvellement de financement devra être réalisée annuellement auprès des partenaires concernés.



accès aux bureaux



cuisine

